

COMMISSION REGIONALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES – REUNION DU 15 OCTOBRE 2024

PAGE 1/6

Présences au siège de la LFNA à Puymoven

Président : M. CALOUX Philippe,

Membres : MM. SAINT CRICQ Cyril, RENAUD Fabrice, DORAIN Serge et CHAMPEAUD Christophe

La Commission,

Jugeant en dernier ressort est réunie ce jour pour :

1. étudier les candidatures à l'élection du Comité de direction de la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine du 9 novembre 2024

Les membres procèdent à l'ouverture des courriels contenant les candidatures et examinent individuellement celles-ci.

Composition des 3 listes reçues :

Pour la liste « François GRENET » :

M. GRENET François, candidat à la Présidence de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine

M. BOUARD Gilles, candidat au poste de Président délégué

M. CHRISTY Cédric, candidat en tant qu'arbitre

M. BARRAULT Jean-Claude, candidat en tant qu'éducateur

Mme VEYSSY Catherine, candidate au titre de licenciée féminine

Dr. DUBEAU Serge, candidat en qualité de médecin

M. HONDELATTE Lilian, candidat en qualité de représentant du football diversifié

M. COLLONNAZ Brice, candidat en qualité de membre

M. FOUILLET Laurent, candidat en qualité de membre

Mme MILLET Stéphanie, candidate en qualité de membre

Mme CAIRAULT Océane, candidate en qualité de membre

Mme AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, candidate en qualité de membre

M. SISSAOUI Mounir, candidat en qualité de membre

M. LEYGE Marc, candidat en qualité de membre

M. LAGARDE Bernard, candidat en qualité de membre

M. DARROMAN Jean-Jacques, candidat en qualité de membre

M. TOURRETTES Adrien, candidat en qualité de membre

M. DARRIGUES Franck, candidat en qualité de membre

Mme LOPEZ Valérie, candidate en qualité de membre

M. ETHEVE Franck, candidat en qualité de membre

La liste ayant été envoyée par courriel dans les délais impartis,

La liste comportant autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir,

Chacun des candidats remplissant les conditions générales d'éligibilité et, le cas échéant, les conditions particulières d'éligibilité,

⇒ **DECLARE LA LISTE « François GRENET » conduite par M. GRENET François, RECEVABLE.**

Pour la liste « LE FOOT POUR TOUS ET AVEC TOUS - Dominique PHILIPPE » :

M. PHILIPPE Dominique, candidat à la Présidence de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine

M. MANIER Patrick, candidat au poste de Président délégué
Mme TOURRAIS Isabelle, candidate en tant qu'arbitre
M. DEMONT Pierre, candidat en tant qu'éducateur
Mme MILIERE Danièle, candidate au titre de licenciée féminine
Dr. BOLET Maxime, candidat en qualité de médecin
M. BIENAIME Loïc, candidat en qualité de représentant du football diversifié
M. TINGAUD Pascal, candidat en qualité de membre
M. COMBARET Christian, candidat en qualité de membre
M. COURNIL Philippe, candidat en qualité de membre
M. LARQUE Jean-Michel, candidat en qualité de membre
M. MARTIN Francis, candidat en qualité de membre
M. MATHIAS Michel, candidat en qualité de membre
M. MESMIN Jean-Paul, candidat en qualité de membre
M. MILLERA Thierry, candidat en qualité de membre
M. MOREL Pierre Alex, candidat en qualité de membre
M. RENON Jean-Claude, candidat en qualité de membre
M. ROCHETEAU Dominique, candidat en qualité de membre
M. SANCHEZ Francisco, candidat en qualité de membre
M. SICARD Francis, candidat en qualité de membre

La liste ayant été envoyée par courriel dans les délais impartis,
La liste comportant autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir,
Tous les candidats ne remplissant pas les conditions générales d'éligibilité,

M. ROCHETEAU Dominique ne possédant pas de licence FFF 2024-2025, la dernière licence ayant été enregistrée le 14/12/2023, précision faite qu'aucune demande de licence 2024-2025 n'a été déposée à ce jour.

En cas de scrutin de liste, le non-respect d'une condition d'éligibilité par un membre de la liste entraînant, de fait, l'irrecevabilité de toute la liste

⇒ **DECLARE LA LISTE « LE FOOT POUR TOUS ET AVEC TOUS » conduite par M. PHILIPPE Dominique, IRRECEVABLE.**

Pour la liste « TEAM TERRITOIRES – Matthieu RABBY » :

M. RABBY Matthieu, candidat à la Présidence de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine

M. ROUFFIGNAT Gilles, candidat au poste de Président délégué

M. SOMPS Olivier, candidat en tant qu'arbitre

M. LACOUR Julien, candidat en tant qu'éducateur

Mme RADJAI Isabelle, candidate au titre de licenciée féminine

Dr. MELLONI Boris, candidat en qualité de médecin

M. LALANNE Joël, candidat en qualité de représentant du football diversifié

M. MAINARD Jean-Pierre, candidat en qualité de membre

M. ZOLOTA Samir, candidat en qualité de membre

M. HUGUET Frédéric, candidat en qualité de membre

M. FERRAND David, candidat en qualité de membre

M. BERTAUD Jean-Luc, candidat en qualité de membre

Mme CARON Sandra, candidate en qualité de membre

Mme MACARI Nathalie, candidate en qualité de membre

Mme VEDRINES Valérie, candidate en qualité de membre

M. DECHERF Damien, candidat en qualité de membre

M. SAKHO Yadaly, candidat en qualité de membre

M. BEGA Henri, candidat en qualité de membre

M. CHEFDEVILLE Lionel, candidat en qualité de membre

M. GUAGLIARDI Patrick, candidat en qualité de membre

La liste ayant été envoyée par courriel dans les délais impartis,

La liste comportant autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir,

Chacun des candidats remplissant les conditions générales d'éligibilité et, le cas échéant, les conditions particulières d'éligibilité,

⇒ **DECLARE LA LISTE « TEAM TERRITOIRES » conduite par M. RABBY Matthieu, RECEVABLE.**

Prise de parole lors de l'Assemblée Elective du 9 novembre 2024 :

Un tirage au sort est effectué en séance afin de déterminer l'ordre de prise de parole des 2 listes :

1. GRENET François
2. RABBY Matthieu

Cette numérotation sera identique lors du vote des clubs au cours de l'Assemblée.

Il est préconisé en séance qu'un temps de parole de 10 minutes maximum soit accordé à chaque liste pour sa présentation.

La Commission préconise que la campagne électorale s'achève le jeudi 7 novembre à minuit.

2. étudier les candidatures à l'élection de la « Délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale » qui sera effectuée lors de l'Assemblée Générale de la LFNA du 9 novembre 2024

Les membres procèdent à l'ouverture des plis envoyés avant le 4 octobre 2024 ou des courriels contenant les candidatures et examinent individuellement celles-ci.

A noter toutefois que la Commission a reçu une candidature en binôme au titre de délégué des licenciés au sein de la délégation de la LFNA et qu'au sein de cette candidature, un seul nom de candidat ayant été renseigné, ce courrier ayant de plus été envoyé en pli simple, M. IBARROLA Henri, ne remplit pas les conditions d'éligibilité exigées.

En conséquence, l'inobservation des conditions d'éligibilité de la candidature de M. IBARROLA invalide la candidature.

Liste des candidatures reçues et validées par la Commission ce jour :

Présidents de District :

CHARENTE : Titulaire : SELLE Jean-François - Suppléant : GUIGUEN Jean Charles

CHARENTE MARITIME : Titulaire : BARROT Pierrette - Suppléant : ELVIRA-RUIZ Miguel

CORREZE : Titulaire : BONNET Jean François - Suppléant : DECHERF Damien

CREUSE : Titulaire : AUBLANC Serge - Suppléant : GAYET Laurent

DEUX SEVRES : Titulaire : ROUGER Alain - Suppléant : DECOUT Pascal

DORDOGNE PERIGORD : Titulaire : BLONDY Jonathan - Suppléant : LALET Jean Marc

GIRONDE : Titulaire : GOUGNARD Alexandre - Suppléant : BIDART Jean Luc

HAUTE-VIENNE : Titulaire : JOHNSON Timothee - Suppléant : PARTHONNAUD Christian

LANDES : Titulaire : GUAGLIARDI Loreto - Suppléant : LUMALE Didier

LOT-ET-GARONNE : Titulaire : MICHELET Sylvain - Suppléant : STOLL Dominique

PYRENEES-ATLANTIQUES : Titulaire : LACOUÉ NEGRE Michel - Suppléant : GRUEL Jean Marie

VIENNE : Titulaire : BASQ Stéphane - Suppléant : MATHIEU Béatrice

Présidents de LIGUE – Binômes Délégués Licenciés - :

LISTE GRENET François :

Le Président de la Ligue Titulaire : GRENET François
Suppléant : BOLLATI Catherine

Le Président Délégué de la Ligue Titulaire : BOUARD Gilles
Suppléant : DANTAN Jacques

4 Postes de Délégués LFNA :

Titulaire : AYRAULT GUILLORIT Marie Ange
Suppléant : DARROMAN Jean Jacques

Titulaire : DARRIGUES Franck
Suppléant : HONDELATTE Lilian

Titulaire : FOUILLET Laurent
Suppléant : FOUILLET Pierre

Titulaire : VEYSSY Catherine
Suppléant : LEYGE Marc

LISTE « LE FOOT POUR TOUS ET AVEC TOUS » PHILIPPE Dominique :

Le Président de la Ligue Titulaire : IRRECEVABLE
Suppléant : IRRECEVABLE

Le Président Délégué de la Ligue Titulaire : IRRECEVABLE
Suppléant : IRRECEVABLE

4 Postes de Délégués LFNA :

Titulaire : TEXIER Dominique
Suppléant : TOURRAIS Isabelle

Titulaire : LALU Alain
Suppléant : TRENCIA Francis

Titulaire : ROY Eric
Suppléant : SICARD Francis

Titulaire : DESETTE Sylvain
Suppléant : DESETTE Sophie

COMMISSION REGIONALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES – REUNION DU 15 OCTOBRE 2024

PAGE 6/6

LISTE « TEAM TERRITOIRES » RABBY Matthieu :

Le Président de la Ligue Titulaire : RABBY Matthieu
Suppléant : GUAGLIARDI Patrick

Le Président Délégué de la Ligue Titulaire : ROUFFIGNAT Gilles
Suppléant : FERRAND David

4 Postes de Délégués LFNA :

Titulaire : MACARY Nathalie
Suppléant : RADJAI Isabelle

Titulaire : BEGA Henri
Suppléant : SAKHO Yadaly

Titulaire : ZOLOTA Samir
Suppléant : LAGARDE Valérie

Titulaire : HUGUET Frédéric
Suppléant : LUCAS Nathalie

Représentants des Championnats Nationaux :

Titulaire : MESSAGER Jean Claude
Suppléant : PRAUD Jean Pierre

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Tribunal Judiciaire dans un délai de cinq ans à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141.5 du Code du sport.

Philippe CALOUX



CHAMPEAUD Christophe



Cyril ST CRICQ



Fabrice RENAUD



DORAIN Serge



En visioconférence ou consultation électronique le 17 octobre 2024

Président : M. CALOUX Philippe,

Membres : MM. SAINT CRICQ Cyril, RENAUD Fabrice, DORAIN Serge et CHAMPEAUD Christophe

La Commission,

Jugeant en dernier ressort est réunie ce jour pour préciser le point suivant étudié lors de sa réunion du 15 octobre 2024 tenue au siège de la LFNA à Puymoyen :

Candidatures à l'élection de la « Délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale » qui sera effectuée lors de l'Assemblée Générale de la LFNA du 9 novembre 2024 pour le Président de LIGUE et le Président Délégué de LIGUE

De dire la décision telle qu'énoncée dans son PV n'étant pas de nature à influencer sur la validité des autres décisions, notamment la candidature à l'élection du Comité de Direction de la LFNA ou des autres postes de membres de la « Délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale »

Dans ce cadre,

Conformément aux dispositions de l'article 10 des Statuts de la F.F.F.,

L'Assemblée Fédérale, hors élection ou révocation du Président de la F.F.F. et du Comité Exécutif, est composée notamment des délégations des Ligues régionales représentant les clubs à statut amateur,

Sont candidats à cette élection, pour chaque Ligue :

- le Président de la Ligue régionale, ou son suppléant (membre du Bureau de la Ligue) ;
- le Président Délégué de la Ligue régionale, ou son suppléant (membre du Bureau de la Ligue)

Les suppléants devant ainsi être membres du Bureau de la Ligue, les candidats initialement proposés ne remplissant cette condition dans toutes les listes, la CRSOE apporte les modifications suivantes à son PV du 15 octobre 2024 :

Président de LIGUE :

LISTE GRENET François :

Le Président de la Ligue Titulaire : GRENET François

Suppléant : **A désigner parmi les autres membres de la liste candidate à l'élection du Comité de Direction éligibles au Bureau de la LFNA**

Le Président Délégué de la Ligue Titulaire : BOUARD Gilles

Suppléant : **A désigner parmi les autres membres de la liste candidate à l'élection du Comité de Direction éligibles au Bureau de la LFNA**

COMMISSION REGIONALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES – REUNION DU 17 OCTOBRE 2024 - ADDENDUM

PAGE 2/2

À la suite des vérifications réalisées par la CRSOE lors de sa réunion du 15 octobre 2024,
Chaque candidat de la liste susmentionnée,
Remplissant les conditions particulières stipulées en l'article 4 des Statuts de la F.F.F.,
Ayant signé une déclaration sur l'honneur en ce sens,
Est déclaré éligible au poste de suppléant du Président de la Ligue et de suppléant du Président Délégué de la Ligue.

La CRSOE invite M. GRENET représentant la liste « François GRENET » à désigner parmi les candidats au Comité de Direction dont la candidature a été régulièrement validée, les personnes désignées aux postes de suppléant du Président de la Ligue et de suppléant du Président Délégué de la Ligue.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 11 des Statuts de la F.F.F., les Ligues régionales sont tenues d'adresser à la F.F.F., dans les 10 jours suivant leur Assemblée Générale, les noms et adresses des délégués et suppléants élus.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Tribunal Judiciaire dans un délai de cinq ans à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141.5 du Code du sport.

Philippe CALOUX



CHAMPEAUD Christophe



Cyril ST CRICQ



Fabrice RENAUD



DORAIN Serge



COMMISSION REGIONALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES – REUNION DU 24 OCTOBRE 2024 - ADDENDUM

PAGE 1/3

Par consultation électronique le 24 octobre 2024

Président : M. CALOUX Philippe,

Membres : MM. SAINT CRICQ Cyril, RENAUD Fabrice, DORAIN Serge et CHAMPEAUD Christophe

La Commission,

Jugeant en dernier ressort est réunie ce jour pour préciser le point suivant étudié lors de sa réunion du 15 octobre 2024 tenue au siège de la LFNA à Puymoyen :

Considérant la saisine en date du 23 octobre 2024 de la Conférence des conciliateurs du Comité National Olympique Français par Monsieur Dominique PHILIPPE pour faire demande de conciliation des décisions administratives de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Électorales prises lors de sa réunion du 15 octobre 2024,

Considérant les délais de procédure non connus, ne permettant pas à ce jour d'avoir connaissance de l'issue du recours avant le 25 octobre 2024, date de publication des listes candidates à l'élection du Comité de Direction de la LFNA et des candidats en binôme à l'élection de la « Délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale »,

Considérant chaque candidat de la liste susmentionnée,
Remplissant les conditions particulières stipulées en l'article 4 des Statuts de la F.F.F.,
Ayant signé une déclaration sur l'honneur en ce sens,
Étant déclaré éligible au poste de suppléant du Président de la Ligue et de suppléant du Président Délégué de la Ligue, sous réserve de suites favorables au recours introduit devant le CNOSF par Monsieur Dominique PHILIPPE,

Considérant la mise à jour nécessaire et possible de tous les candidats en binôme à l'élection de la « Délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale »,

Décide de diffuser ce jour les éléments rectificatifs suivants :

Candidatures à l'élection de la « Délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale » qui sera effectuée lors de l'Assemblée Générale de la LFNA du 9 novembre 2024 pour le Président de LIGUE et le Président Délégué de LIGUE

Présidents de LIGUE – Binômes Délégués Licenciés - :

LISTE GRENET François :

Le Président de la Ligue Titulaire : GRENET François

Suppléant : **ETHEVE Franck**

Le Président Délégué de la Ligue Titulaire : BOUARD Gilles

Suppléant : **LAGARDE Bernard**

COMMISSION REGIONALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES – REUNION DU 24 OCTOBRE 2024 - ADDENDUM

PAGE 2/3

4 Postes de Délégués LFNA :

Titulaire : AYRAULT GUILLORIT Marie Ange
Suppléant : DARROMAN Jean Jacques

Titulaire : DARRIGUES Franck
Suppléant : HONDELATTE Lilian

Titulaire : FOUILLET Laurent
Suppléant : FOUILLET Pierre

Titulaire : VEYSSY Catherine
Suppléant : LEYGE Marc

LISTE « LE FOOT POUR TOUS ET AVEC TOUS » PHILIPPE Dominique :

Le Président de la Ligue Titulaire : **PHILIPPE Dominique ***
Suppléant : **COMBARET Christian ***

Le Président Délégué de la Ligue Titulaire : **MANIERE Patrick ***
Suppléant : **MESMIN Jean Paul ***

4 Postes de Délégués LFNA :

Titulaire : TEXIER Dominique
Suppléant : TOURRAIS Isabelle

Titulaire : LALU Alain
Suppléant : TRENCIA Francis

Titulaire : ROY Eric
Suppléant : SICARD Francis

Titulaire : DESETTE Sylvain
Suppléant : DESETTE Sophie

*** Sous réserve de suites favorables au recours introduit devant le CNOSF par Monsieur Dominique PHILIPPE**

LISTE « TEAM TERRITOIRES » RABBY Matthieu :

Le Président de la Ligue Titulaire : RABBY Matthieu
Suppléant : GUAGLIARDI Patrick

Le Président Délégué de la Ligue Titulaire : ROUFFIGNAT Gilles
Suppléant : FERRAND David

4 Postes de Délégués LFNA :

Titulaire : MACARY Nathalie
Suppléant : RADJAI Isabelle

Titulaire : BEGA Henri
Suppléant : SAKHO Yadaly

Titulaire : ZOLOTA Samir
Suppléant : LAGARDE Valérie

Titulaire : HUGUET Frédéric
Suppléant : LUCAS Nathalie

Prise de parole lors de l'Assemblée Élective du 9 novembre 2024 :

Dans les mêmes conditions, sous réserve de suites favorables au recours introduit devant le CNOSF par Monsieur Dominique PHILIPPE, la participation de trois listes est à prévoir.

Un tirage au sort complémentaire a dès lors été effectué afin de déterminer l'ordre de prise de parole des 3 listes :

1. PHILIPPE Dominique
2. GRENET François
3. RABBY Matthieu

Cette numérotation serait identique lors du vote des clubs au cours de l'Assemblée.

La préconisation d'un temps de parole de 10 minutes maximum accordé à chaque liste pour sa présentation maintenue.

Dans l'hypothèse de suites négatives au recours, l'ordre de parole initialement décidé et la numérotation pour le vote demeurerait identiques au tirage au sort initialement établi.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Tribunal Judiciaire dans un délai de cinq ans à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141.5 du Code du sport.

Philippe CALOUX



CHAMPEAUD Christophe



Cyril ST CRICQ



Fabrice RENAUD



DORAIN Serge

